

DOSSIER DE CANDIDATURE & D'INSCRIPTION

Cadre réservé à l'administration

Cadre réservé à la pédagogie

Pour être complet le dossier doit contenir
un bref CV, une lettre de motivation et deux photos si envoi
papier, 1 photo si envoi par e-mail.

À adresser à suividossier@cfpts.com ou par courrier à
La Filière – CFPTS, Administration des formations,
92 avenue Gallieni, 93177 Bagnolet Cedex.

M. Mme

Nom

Prénom

Date de naissance

Nationalité

Adresse

Complément d'adresse

Code postal et ville

Portable

E-mail

Intitulé de l'action de formation que vous souhaitez

1^{re} option de date de votre formation

2^e option de date de votre formation

**Votre fonction/
métier :**

**Remplissez
ce document**

selon votre
situation
personnelle

**Intermittent
du spectacle**

Salarié CDD

**Demandeur
d'emploi**

Salarié CDI

Intérimaire

Étudiant

Artiste-auteur

Votre niveau d'études
(précisez le domaine)

Diplômes obtenus
(précisez le domaine)

Intermittent du spectacle ou artiste-auteur

Nom et adresse de l'organisme financeur de votre formation

N° identifiant demandeur d'emploi (si existant)

Quel type d'allocation / rémunération percevez-vous ? (Joindre la photocopie de l'**Avis de situation** délivré par pole-emploi.fr pour les stages + de 40h)

Allocation d'aide au retour à l'emploi Autre, précisez :

Demandeur d'emploi (hors intermittents) ou intérimaire

Nom et adresse de l'organisme financeur de votre formation

N° identifiant demandeur d'emploi

Quel type d'allocation / rémunération percevez-vous ? (Joindre la photocopie de l'**Avis de situation** délivré par pole-emploi.fr)

Allocation d'aide au retour à l'emploi Autre, précisez :

Salarié CDD ou CDI

Nom de l'entreprise

Adresse

Code Postal

Localité

Nom du correspondant au sein de l'entreprise

Fonction du correspondant

Tél. du correspondant

E-mail du correspondant

Financement direct par votre entreprise Financement par l'OPCO de l'entreprise Autre organisme financeur
(CPIR, Fongecif...)

Nom de l'OPCO

Nom de l'organisme

Adresse de l'OPCO

Adresse de l'organisme

Étudiant

Nom et adresse de l'entreprise signataire du contrat de professionnalisation (si connue)

Nom et fonction du correspondant

Tél. du correspondant

E-mail du correspondant

IMPORTANT!

Pour recevoir ou continuer à recevoir
les informations relatives à notre centre
de formation et à la vie du CFPTS et du CFA
du Spectacle Vivant et de l'Audiovisuel,
cochez cette case

Pour être complet le dossier doit contenir un bref CV, une lettre de motivation et deux photos

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

(applicables au 25 mars 2019)

Préambule

Le CFPTS propose des formations sur catalogue et sur mesure pour des entreprises, réalisées dans ses locaux ou ceux mis à sa disposition. Elles s'adressent aux salariés intermittents, salariés d'entreprises en CDD ou CDI ou demandeurs d'emploi. Les financeurs sont les OPCA, OPACIF, entreprises ou collectivités publiques. La souscription du dossier de candidature ou le « bon pour accord » d'un devis spécifique entraîne l'acceptation sans réserve de l'ensemble des conditions ci-dessous.

Conditions et modalités d'inscription / offre de formation catalogue

Pour s'inscrire, il faut remplir et renvoyer au CFPTS un dossier de candidature. Un accusé de réception est envoyé au candidat et à son employeur le cas échéant. Parallèlement, le candidat ou son employeur doit entamer des démarches pour obtenir le financement du coût pédagogique de sa formation auprès de son OPCA ou de l'institution dont il dépend. L'inscription définitive d'un candidat est subordonnée à la recevabilité pédagogique (la fiche descriptive détaillée précise le pré requis nécessaire et ses modalités d'évaluation), la recevabilité financière (réception de l'accord de prise en charge) de son dossier et, le cas échéant, à l'ordre chronologique des inscriptions.

Devis spécifiques

Des devis (propositions détaillées avec descriptif de formation et prix) sont envoyés en réponse aux demandes de formations spécifiques. Les commandes ne sont prises en compte qu'à réception d'une acceptation écrite ou d'un bon de commande. La durée de validité du devis est de 6 mois à compter de la date d'envoi.

Clause d'engagement et de responsabilité

Le CFPTS se donne une obligation de moyens pour les formations proposées. Le déroulement, les contenus et les moyens utilisés sont susceptibles de changements à l'initiative du responsable des formations dans le respect des objectifs pédagogiques. Par ailleurs, le CFPTS ne pourra être tenu pour responsable des modifications intervenues à la suite d'événements exceptionnels indépendants de sa volonté.

Prix et conditions de règlement

Tous les prix sont indiqués HT et facturés TTC. Les frais de participation comprennent la formation et le support pédagogique. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation. Le règlement doit être effectué à 30 jours date de facture par chèque ou virement bancaire sauf conditions spécifiques. Conformément à la loi 92-1442 du 31 décembre 1992, un intérêt de retard sera demandé pour tout paiement effectué au-delà de la date d'échéance par application d'un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal.

Report / Annulation / Désistement / Départ anticipé

Le CFPTS se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session inscrite au calendrier si l'effectif est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique ou en cas de force majeure. Le candidat en est informé au plus tard deux semaines avant le début du stage. Le candidat est tenu d'informer le CFPTS de son désistement ou de son report de candidature au plus tard deux semaines avant le début de la formation. À défaut, le centre se réserve le droit de toute action en cas de préjudice dûment constaté. Il en est de même pour tout départ anticipé quel qu'en soit le motif, à partir du premier jour de stage. Toute annulation par le participant doit être communiquée par écrit. Un accusé de réception lui sera envoyé.

Conditions d'annulation, d'absence et d'interruption

Lors d'une annulation d'inscription plus de deux semaines avant le début du stage, le CFPTS se réserve le droit de facturer 50 euros TTC pour frais de dossier. En cas d'annulation entre 14 et 6 jours avant le début du stage, le CFPTS facturera 50 % du prix de la formation. En cas d'annulation moins de 6 jours avant le début du stage, le CFPTS facturera 100 % du prix de la formation. Tout stage commencé et interrompu est dû dans son intégralité.

Tout stage commencé et interrompu sur décision du CFPTS suite à une procédure disciplinaire engagée à l'encontre du stagiaire, est dû en totalité.

Toute absence d'un salarié à l'initiative, ou non, de son employeur donnera lieu à une facturation spécifique à l'employeur en cas de non règlement par l'organisme financeur.

Toute somme non payée à échéance donnera lieu au paiement par le participant, son employeur ou le commanditaire d'indemnités de retard fixées à une fois et demi le taux d'intérêt légal. Toute absence d'un stagiaire dans le cadre d'une formation de transition professionnelle (CIF/CPF de transition professionnelle) donnera lieu à une facturation spécifique au stagiaire lui-même en cas de non règlement par l'organisme financeur.

Disposition diverse

Si certaines dispositions des présentes CGV étaient déclarées nulles ou inapplicables au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites mais les autres conditions n'en garderont pas moins leur force et leur portée.

Attribution de juridiction

Tout litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes sera de la compétence exclusive des tribunaux de Bobigny nonobstant la pluralité éventuelle de défendeurs ou l'appel en garantie. Le droit français est seul applicable.

Cachet de l'entreprise
pour le personnel permanent

Date & signature

Votre situation

En fonction de votre situation actuelle et de la formation choisie, vous pouvez suivre votre formation dans le cadre des dispositifs ci-contre.

Les dispositifs de financement

Plan de développement des compétences

Le plan de développement des compétences regroupe l'ensemble des actions de formation retenues par l'employeur à destination des salariés de son entreprise. Ce sont habituellement des formations d'initiation ou de perfectionnement de courte ou moyenne durée.

Compte personnel de formation (CPF)

Capital formation des salariés alimenté chaque année et pouvant être utilisé à leur initiative dans un but professionnel ou personnel.

Compte personnel à créer sur : www.moncompteactivite.gouv.fr

Projet de transition professionnelle (CPF-TP)

Dispositif mobilisable pour une formation diplômante, en général de longue durée, ayant pour objet la reconversion professionnelle : changement de métier ou de profession.

Promotion par alternance (Pro-A)

Dispositif pour les salariés en CDI, destiné à favoriser le maintien dans l'emploi par le développement des compétences et/ou l'acquisition d'une nouvelle qualification par la formation. Réservé aux salariés dont le niveau de qualification est inférieur à la licence.

Aide Individuelle à la Formation (AIF)

Dispositif destiné à contribuer au financement des frais pédagogiques des demandeurs d'emploi.

Dispositif		Formations éligibles CPF				
Votre situation	Plan de Développement des Compétences	Compte Personnel de Formation (CPF)	Projet de Transition Professionnelle (CPF-TP)	Promotion par alternance (Pro-A)	Aide Individuelle à la Formation (AIF)	Pour plus d'information
Intermittent du spectacle	X	X	X			Afdas ¹
Demandeur d'emploi (hors intermittent)		X	X		X	Pôle Emploi
Salarié CDI	X	X	X	X		Votre entreprise
Salarié CDD	X	X	X			Votre entreprise
Intérimaire		X	X			FAF-TT ²
Artiste-auteur	X					Afdas ¹

Formations en alternance

Vous êtes lycéen, étudiant, demandeur d'emploi, intérimaire ?

Vous avez accès aux formations en alternance du CFPTS : formations gratuites et rémunérées dans le cadre du **contrat de professionnalisation**.

Vous avez moins de 30 ans ?

Pensez au CFASVA : formations gratuites et rémunérées dans le cadre du **contrat d'apprentissage**.
www.cfa-sva.com

¹ Afdas : opérateur de compétences des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement.
www.afdas.com

² FAF-TT : opérateur de compétences des services à forte intensité de main d'œuvre.
www.faftt.fr